



Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit relative à la rénovation de la surface de la zone piétonne

(Du 19 juin 2006)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La première étape de la zone piétonne (rue de l'Hôpital, Grand'Rue), a été inaugurée en 1979, soit il y a plus d'une génération au cours de laquelle elle s'est agrandie par les aménagements et l'intégration des rues St-Maurice, St-Honoré, Epancheurs, Chavannes, les places du Coq-d'Inde et des Halles, pour se terminer par la rue du Seyon en 1994. Sa surface publique atteint aujourd'hui 28'000 m².



Figure 1 : zone piétonne du centre-ville, 28'000 m² de surface publique

Figure 2: illustrations de travaux d'aménagement de la zone piétonne 1978 - 1979



Rue de l'Hôpital, avant travaux



Secteur en dalles roc devant la Migros



L'aménagement de qualité ressort progressivement



1979 : rue de l'Hôpital

La zone piétonne, espace de qualité de vie et d'animation de notre ville, est un atout majeur pour le développement des activités du centre-ville.

L'entretien est à l'évidence une nécessité minimale pour maintenir son attractivité et la développer encore par l'ensemble des actions complémentaires telles que nous les exposons en 2004 dans la réponse à l'interpellation n° 03-506.

En parallèle aux investissements en cours à la Maladière, il est important de maintenir l'attractivité du centre-ville et de la zone piétonne. Ces travaux sont par ailleurs en accord avec le Programme politique 2006-2009 dont votre Autorité a pris acte le 16 janvier dernier et qui relevait au point 3.3.4 le besoin de mise en valeur du centre historique : *« pour créer un lien entre le centre commercial de la Maladière et le centre, soit pour développer des synergies entre ces deux pôles, le centre historique doit être valorisé prioritairement par la réfection de la zone piétonne, érigée il y a déjà près de 30 ans »*.

Depuis le mois de mars dernier, les Services industriels ont entrepris les travaux pour le remplacement et l'amélioration du réseau électrique et des conduites d'eau et du gaz. Ces interventions affecteront pratiquement toute la surface de la zone piétonne. Il s'agira pour les Travaux publics, de procéder à la remise en état du surfacage. Les réfections proposées dans le présent rapport ne consistent donc pas à transformer fondamentalement la zone piétonne, mais à rétablir son aspect dans l'esprit et les règles qui ont prévalu à sa réalisation, tout en apportant quelques améliorations d'équipement tels que le mobilier, l'éclairage et les corbeilles à déchets.

Après avoir envisagé plusieurs solutions allant du simple rapiéçage de la zone piétonne à la transformation fondamentale du centre-ville, nous avons opté pour une solution pragmatique soit la remise en état du surfacage au fur et à mesure de l'avancement des travaux des Services industriels.

En effet un rapiéçage de la zone piétonne aurait laissé celle-ci dans un état peu avenant. Fissures, dalles glissantes, déformations de chaussées ainsi qu'un panachage de revêtements de différentes teintes mettraient à mal l'image de notre cité historique et parfois même la sécurité des piétons.

Par ailleurs la transformation plus fondamentale du centre-ville ne pouvait trouver place dans la planification des investissements compte tenu des exigences financières du moment. Nous avons donc renoncé à poursuivre momentanément cette voie dont la pertinence mériterait d'être démontrée à une population qui se dit généralement très satisfaite de l'architecture de la zone piétonne.

Toutefois, d'autres villes, comme Saint-Gall, effectuent des expériences intéressantes à l'image de la création du premier salon urbain à ciel ouvert de Suisse de 4'500 m² de moquette et de peinture rouge recouvrant bancs, tables, sofas, trottoirs, fontaines, places de parc etc. Ce type d'action originale a bien évidemment un coût. Dans le cas de Saint-Gall, 4 millions de francs ont été nécessaires dont 1,2 million de francs à charge du contribuable. C'est l'occasion pour nous de rappeler combien sont appréciées les initiatives de certaines associations dont celle de l'Association de quartier des Chavannes (ACOCHA) qui par des peintures originales égaie la rue des Chavannes.

La solution pragmatique retenue que nous vous proposons ne nous empêche pas de poursuivre nos réflexions. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur sectoriel « Le Lac et ses rives » et du Plan directeur sectoriel « Couloir Ph.-Godet / Nid-du-Crô ».

Au surplus, nous poursuivons celles relatives au mobilier urbain et à l'éclairage de quelques monuments et sites.

1. Des qualités reconnues et appréciées

Nous nous sommes donc posé la question de savoir s'il fallait "revisiter" de manière fondamentale la zone piétonne, lui donner un autre caractère ou bien encore créer un événement urbanistique particulier. Ce type de réflexion peut avoir des portées importantes qui sortent certainement du contexte économique et des priorités actuelles. Notre zone piétonne fait toutefois et de temps en temps l'objet d'études particulières et audacieuses qui, il est vrai, s'éloignent d'une certaine réalité économique. Cela dit elles offrent l'avantage d'oser de nouvelles visions qui, sans doute, dans un autre contexte, pourraient transformer la zone piétonne, la rapprocher du lac, l'animer différemment par rapport à son image actuelle.

Ce type de démarches s'inscrit dans des perspectives de planification à moyen et long terme.



Figure 3 : exemple de travail d'études (Jacquelin Piaget, 2006) avec rapprochement de la zone piétonne au lac et priorité des piétons sur le trafic de transit

Aujourd'hui, notre souci est plus immédiat. Il consiste avant tout à préserver l'essentiel de la zone piétonne et ses aménagements par un entretien normal sans excès de sa surface.

Au-delà de ces propos, il n'en demeure pas moins que notre zone piétonne a des qualités évidentes et fait encore aujourd'hui souvent référence. Régulièrement, des villes suisses ou étrangères nous sollicitent pour visiter le centre-ville, s'inspirer de ses aménagements et des démarches d'élaboration et de concertations qui ont prévalu à sa réalisation.

Les citoyens de la ville apprécient aussi cet espace pour sa sobriété, le choix des matériaux simples et naturels utilisés qui respectent l'architecture de l'ensemble et s'intègrent dans l'esprit des lieux.

Dans le cadre de l'enquête menée au printemps 2004 sur le centre-ville en relation avec le développement commercial à Neuchâtel et environs (MIS Trend, Lausanne, avril 2004), plus de 60 % des citoyens précisent que la qualité architecturale et son aménagement jouent un rôle important dans l'attractivité du centre.

Un autre critère d'attractivité souvent retenu (par plus de 70 % des personnes interrogées) se situe également au niveau de l'animation, en précisant le souhait de plus de décoration à l'exemple des démarches déjà entreprises depuis deux ans pour les fêtes de fin d'année.

Ces quelques rappels permettent de centrer les objectifs d'entretien sur le maintien des principes actuels, tout en veillant à apporter quelques améliorations sur les aspects de sécurité et d'équipements pratiques. Les actions ponctuelles telles que les animations ou décorations saisonnières font partie des activités régulières des services. Elles sont financées par le biais du budget de fonctionnement.

2. Mobilier urbain, éclairage et déchets

Au-delà de la coordination des travaux souterrains entre les différents services concernés et précisée ci-après, nous avons le souci d'apporter quelques améliorations tout en veillant à contenir les dépenses.

Pour le mobilier urbain, une dépense annuelle de 10'000 francs, sur les comptes du Service de l'urbanisme, est planifiée durant ces quatre prochaines années afin d'installer de nouveaux bancs visant à mettre en valeur quelques espaces publics.

Des réflexions sont aussi menées de manière participative avec les acteurs du centre-ville pour uniformiser davantage et donner un certain caractère au mobilier urbain privé des terrasses, à l'instar des pratiques entreprises en ville de Berne.

Dans des visions plus lointaines, il pourrait être envisagé de revoir quelques espaces particuliers et de les traiter de manière plus spécifique, par exemple la rue du Coq-d'Inde ou l'espace au nord du Temple-du-Bas. Ces réflexions sortent du cadre du présent programme de financement et d'entretien, mais il importe cependant de les considérer afin de ne pas prêter leur développement, le cas échéant, le moment venu tout en employant judicieusement les deniers publics.

Il a aussi été question dans nos réflexions d'améliorer ou de revoir l'éclairage de notre zone piétonne. Quelques principes de base ont ainsi été retenus, soit :

- assurer un éclairage performant sur l'ensemble de la zone piétonne, avec une "discrétion" des luminaires. Le but étant d'utiliser l'éclairage pour mettre en valeur le contexte et non pas le luminaire;
- assurer l'éclairage dit sécuritaire par des appliques en façade ou par des luminaires suspendus;
- valoriser des façades et bâtiments d'intérêt architectural ou urbanistique par le biais d'éclairage en faisceaux étroits verticaux posés en applique sur les immeubles;
- éviter la pose d'éclairage à partir du sol;
- veiller à limiter au maximum la pollution lumineuse dans l'esprit des récentes recommandations de la Confédération sur le sujet;
- choisir les sources lumineuses en fonction d'un haut rendement et des faibles consommations énergétiques.

Ces principes d'éclairage public destinés à donner une ambiance et un caractère particuliers sont à coordonner avec des intérêts parfois divergents liés aux enseignes lumineuses privées rendant la tâche particulièrement délicate.

Plusieurs essais d'éclairage basés sur les principes cités plus haut sont planifiés ces prochains mois afin d'ajuster les équipements et les choix définitifs.

Quelques options ont également été fixées au niveau des déchets. Chacun a eu loisir d'observer à l'une ou l'autre occasion le débordement des corbeilles. Certes, il est toujours possible d'augmenter les tournées des cantonniers, mais la réalité économique nous fixe rapidement ses limites. Assurer la propreté, l'améliorer est aussi possible en offrant des volumes plus grands destinés à réceptionner les déchets. Ainsi, nous avons l'intention de remplacer les corbeilles de 35 litres existantes par des modèles de 100 à 150 litres, équipés de couvercles afin, d'une part, de s'adapter aux nouvelles habitudes alimentaires génératrices de déchets volumineux (bouteilles, cornets, barquettes, etc.) et, d'autre part, d'éviter la dispersion par le vent et les oiseaux des déchets récoltés.

Un gain direct en logistique et en propreté par l'absence de débordement est évident. L'investissement pour ce type d'équipement est évalué à 100'000 francs environ et compris dans la présente demande de crédit.

A ces actions précises, il convient de relever l'attention particulière portée sur le patrimoine végétal de la zone piétonne, notamment sur les arbres, leur soin, leur renouvellement ou leur remplacement, mais aussi leur entourage et protection. Notons qu'en termes financiers, les actions répertoriées à ce jour au niveau des arbres en zone piétonne et financées par le budget de fonctionnement, se montent à 200'000 francs jusqu'en 2009. Cette somme n'inclut pas les actions d'animation et de décorations particulières.

3. Entretien est une exigence

Au-delà de ces améliorations sectorielles, la zone piétonne mérite sans conteste d'être entretenue et de retrouver son aspect originel.

Au cours des années, seuls quelques travaux ponctuels de réfection de surface localisés ont été menés suite à des fouilles liées aux infrastructures souterraines essentiellement.



Figure 4 : pelage de la surface

En effet, le principe retenu dans la zone piétonne consiste à procéder à la réfection, lors d'une fouille, de toute la surface délimitée par des pavés ou des dalles, dans le but de garantir une certaine qualité et uniformité. Depuis 1979, aucun programme d'entretien général n'a été entrepris. Il apparaît aujourd'hui, en maints endroits, des dégradations importantes, nous conduisant à planifier une intervention globale dans le prolongement des travaux menés par les Services industriels.

Plus précisément, nous observons un pelage général des surfaces en revêtement bitumineux et une détérioration du dallage rendu localement très glissant et dangereux pour les passants.



Figure 5 : usure générale

Ces détériorations sont le résultat du passage des piétons, des véhicules utilitaires et de livraison et de l'usure du temps.

La rue du Seyon, dont l'aménagement date de 12 ans, est particulièrement détériorée en raison notamment du passage permanent des véhicules des transports publics dont la pression au sol est très importante. Il s'agit dans le cadre du présent programme de rétablir les principes d'aménagements d'origine en prévoyant une infrastructure portante mieux adaptée aux sollicitations, en plus du surfacage.

4. Portée de la rénovation, programme de travaux et coûts

La rénovation de la zone piétonne consistera donc à rétablir le surfacage existant, en respectant le principe actuel des aménagements. Les surfaces en dalles naturelles seront quant à elles, remplacées par d'autres dalles en pierre plus rugueuses afin d'éviter que les piétons ne glissent sur ces surfaces. Il s'agira également d'assurer un bouchardage plus fréquent à futur, par exemple tous les trois ans et y consacrer les moyens nécessaires dans le cadre des budgets de fonctionnement.

Les travaux indispensables des Services industriels, qui ont fait l'objet du rapport n° 05-008 daté du 17 mai 2005 et adopté par votre Conseil, seront réalisés sur l'ensemble de la zone piétonne. En raison de l'importance de ces travaux, le chantier est planifié, par étapes, de 2006 à 2011. L'étendue et les limites de ces étapes sont régies par des règles de sécurité et également pour l'approvisionnement du réseau électrique. La figure 6 illustre l'étendue des phases de travaux.

Depuis le printemps 2005, les différents services de la Ville concernés par ces réalisations, se sont régulièrement rencontrés afin d'intégrer dans ce projet les interventions souterraines nécessaires, l'équipement de l'éclairage public, les réseaux de communication, les collecteurs d'eaux claires et usées, les fondations du mobilier urbain. A cette collaboration interne, a été associée la Compagnie des transports publics pour les distributeurs de billets et la télégestion.

Dans la mesure où ces travaux seront semblables par leur impact à la situation rencontrée en 1979, lors de l'aménagement de la zone piétonne, des communications détaillées, destinées aux résidents, commerces et usagers ont déjà été largement distribuées. Elles portent notamment sur l'organisation du ramassage des déchets et sur le programme des travaux. Un site internet a également été développé (www.zonepietonne.ch). A la suite de la conférence de presse du 7 février 2006 relative à l'information du lancement des travaux, une séance publique a été organisée, afin d'informer les riverains sur les interventions et les mesures prises pour atténuer leur impact. Par ailleurs, un suivi à la population est assuré par les Services industriels.

Le financement des travaux est réparti entre les différents services, soit : les SIN financent les travaux souterrains nécessaires à leurs réseaux, les Travaux publics prennent en charge les réfections de surface et les corbeilles, l'Urbanisme le mobilier urbain.

Les coûts annuels des dépenses correspondent aux étapes définies dans le programme général des travaux. Ils sont contenus dans le programme de la planification financière 2006 – 2009.

Les travaux de réfection interviendront en fin de chaque étape une fois l'ensemble des interventions souterraines terminé pour chaque secteur.



Figure 6 : étape de travaux des équipements souterrains dans la zone piétonne 2006 – 2011

L'évaluation globale des coûts de rénovation de la zone piétonne se monte à 2,5 millions de francs, somme estimée sur la base des prix du marché. Les étapes suivront le schéma de la figure 6, soit :

- 2006 : rues du Bassin, St-Honoré, St-Maurice, de la Treille, ruelle Dublé;
- 2007 : place Pury, rues des Epancheurs, de la Treille, du Seyon;
- 2008 : rues du Coq-d'Inde, Fleury, Flandres, place des Halles, ruelle des Chaudronniers;
- 2009 : rue du Seyon, Grand-Rue;
- 2010 : rues du Temple-Neuf, du Concert, des Poteaux, de l'Hôpital, du Neubourg, ruelle Breton;
- 2011 : rue des Fausses-Brayes, faubourg de l'Hôpital, ruelle du Port.

La répartition de ce montant se présente comme suit :

	Quantité	Frs.
Fourniture et pose de dalles roc (50 cm)	500 m'	165'000.-
Bouchardage de dalles roc (50 cm)	195 m'	13'650.-
Façon de rigole en pavés granit (4 rangs)	240 m'	38'400.-
Façon de rigole en pavés granit (2 rangs)	625 m'	68'750.-
Fourniture et pose de pavés granit 11/13 cm (1 rang)	445 m'	26'700.-
Dégrappage de revêtement (épais. jusqu'à 12 cm)	15'540 m ²	124'320.-
Fourniture et pose d'enrobé bitumineux ACT16S (7 cm)	15'540 m ²	543'900.-
Fourniture et pose d'enrobé bitumineux ACT16S (10 cm)	4'685 m ²	224'880.-
Fourniture et pose d'enrobé bitumineux AC 8S (3 cm)	15'540 m ²	233'100.-
Fourniture et pose d'enrobé bitumineux AC 11S (3,5 cm)	4'685 m ²	74'960.-
Fourniture et pose en ligne de pavés 11/13 cm	415 m ²	95'450.-
Fourniture et pose en arc de pavés 8/11 cm	670 m ²	180'900.-
Bouchardage de dalles roc (grandes surfaces)	520 m ²	72'800.-
Renforcement rue du Seyon sous les dalles et pavés	bloc	115'000.-
Fouille et adaptation évacuation eau, grille	bloc	91'000.-
Installation de chantier (7,5 %)	bloc	155'000.-
Corbeilles à déchets	150 unités	100'000.-
Sous-total		2'323'810.-
TVA 7,6 %		176'610.-
Total arrondi		2'500'000.-

Il s'agira aussi de respecter les enveloppes de dépenses annuelles prévues à la planification financière 2006 – 2009.

5. Conclusions

La zone piétonne se révèle un atout important pour la Ville de Neuchâtel. Il est essentiel de préserver au centre-ville toute sa capacité d'accessibilité, d'attractivité et d'accueil. Offrir une zone piétonne de cette dimension et de cette qualité, disposant d'un patrimoine historique unique, est une chance pour l'activité de notre cité et notamment pour ses commerçants. La population apprécie fortement le caractère et les principes d'aménagement retenus, il s'agit de respecter ce cadre également.

Les services de la Ville ont coordonné l'ensemble des travaux souterrains et la réfection de la surface constitue l'aboutissement de cette planification intégrant quelques équipements et améliorations tout en respectant les enveloppes financières réservées dans les projections d'investissements.

C'est dans cet esprit que nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport et d'adopter l'arrêté ci-après.

Neuchâtel, le 19 juin 2006

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La vice-présidente,

Le vice-chancelier,

Valérie Garbani

Bertrand Cottier

Projet

**Arrêté
concernant la rénovation de la
surface de la zone piétonne**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Un crédit de 2,5 millions de francs est accordé au Conseil communal pour le programme de rénovation de la surface de la zone piétonne.

Art. 2.- Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 5 %. Il sera pris en charge par la Section des travaux publics.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.